

COVID-19 – Arrêt de travail



Fiche Pratique – Bulletin de salaire : Arrêt de travail



► Contexte

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, un dispositif spécifique d'indemnisation des arrêts de travail dérogatoires a été mis en place pour les parents contraints de garder leur enfant, les personnes présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie ou les personnes cohabitant avec ces personnes.



Soyez vigilants : Afin d'adapter les mesures en fonction de la crise sanitaire, le cadre législatif est en constante évolution. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement les informations officielles mises à disposition par le gouvernement à partir des liens ci-dessous :

- [Site du gouvernement : Info-coronavirus](#)
- [Site de l'Assurance Maladie : Ameli.fr](#)
- [Information Net-entreprises sur les arrêts de travail](#)
- [Foire aux question du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion](#)



Retrouvez si besoin [la fiche pratique Activité partielle](#) ainsi que le module

► Dispositions hors COVID

En cas d'arrêt de travail pour maladie du salarié, l'employeur a des obligations :

- Au **début** de l'arrêt de travail ;
- En cas d'**arrêt prolongé** au-delà de 6 mois ;
- Au **retour** du salarié.

L'employeur déclare l'arrêt de travail sur le téléservice
« declare.ameli.fr ».

Cette déclaration ne déclenche pas une indemnisation automatique des salariés concernés.

Le paiement des indemnités journalières dérogatoires est soumis à l'envoi d'une attestation de salaire « Maladie », via une saisie en ligne sur net-entreprises.fr.

Les conditions de subrogations étaient inchangées.

► Application dans le logiciel



La crise sanitaire ne modifie pas les modalités de saisie dans Impact emploi.

L'arrêt de travail dérogatoire est considéré comme un « *Arrêt Maladie <= à 60 jours* »

Ce paragraphe détaille la procédure d'enregistrement de l'arrêt de travail dans différentes situations, selon les directives à appliquer jusqu'au 1er mai 2020 :

- **Cas n°1** : arrêt au cours d'un même mois
 - **Cas n°2** : arrêt sur 2 mois
-

Cas n°1 : Arrêt au cours d'un même mois

Dans notre exemple, le salarié est en arrêt du **16/03 au 31/03** avec une date

de retour au 01/04 :

- Accédez à la « **Fiche du bulletin de salaire** » du salarié concerné à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** » / « **Gestion des bulletins** » / « **Bulletins paye** » ;
- Dans l'onglet « **Arrêt de travail** » (1), rubrique « **Arrêt de travail** » (2), renseignez la **période d'absence** (3), ainsi que la **date de retour** (4) (= 1^{er} jour du mois suivant et non la date de reprise effective) de l'arrêt ;
- Puis sélectionnez le motif « **Maladie** » (5) dans la liste déroulante :

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

TYCOON
Fiche du bulletin de salaire

Siret: Raison sociale:
 NNI: Salarié:

Mars 2020 Période d'emploi: 01/03/2020 au 31/03/2020 1er trimestre 2020

Quotité: 151.67
 Salaire de base: 0.00

Arrêt de travail Reprise du travail IJ Sécurité Sociale IJ Prévoyance

Base pour la retenue: 0.00 Horaire théorique mensuel à temps complet: 161.00

du	au	Date de retour	Motif	Libellé	Nombre heures	Mt retenue
16/03/2020	31/03/2020	01/04/2020	Maladie		0.00	0.0
			Accident du travail			
			Adoption			
			Maternité			
			Mi-temps thérapeutique			
			Paternité et accueil d			
Total :						0.00

Brut: 0.00 Net imposable: 0.00
 Net à payer avant imposition: 0.00 Net à payer après imposition: 0.00

Navigation

Général

- Via le bulletin précédent
- Employeur/Salarié
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail**
- Liste des bulletins générés
- Historique des messages

- Allez ensuite dans la rubrique « **IJ Sécurité Sociale** » (1) renseigner la **période d'absence** (2) ;
- puis sélectionnez « **Maladie** » (3) en motif de l'arrêt :

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

TYCOON

Fiche du bulletin de salaire

Siret

NNI

Raison sociale

Salarié

Mars 2020 Période d'emploi 01/03/2020 au 31/03/2020 1er trimestre 2020

Quotité

Salaire de base

Arrêt de travail
Reprise du travail
IJ Sécurité Sociale
IJ Prévoyance

Arrêt du	Arrêt au	Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	Type
16/03/2020	31/03/2020	Maladie			
		Maladie			
		Accident de trajet			
		Accident de travail ou de service			
		Adoption			
		Maladie professionnelle			
		Maternité			
		Paternité et accueil de l'enfant			
		Temps partiel thérapeutique			

Brut 0,00

Net à payer avant imposition 0,00

Net imposable 0,00

Net à payer après imposition 0,00

1

2

3

4

Reconstituer les bruts des IJ

Navigation

Général

- Via le bulletin précédent
- Employeur/Salarié
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Liste des bulletins générés
- Historique des messages

- Sélectionnez enfin le type « *IJSS Maladie imposable (<= 60 jours)* » :

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

TYCOON

Fiche du bulletin de salaire

Siret

NNI

Raison sociale

Salarié

Mars 2020 Période d'emploi 01/03/2020 au 31/03/2020 1er trimestre 2020

Quotité

Salaire de base

Arrêt de travail
Reprise du travail
IJ Sécurité Sociale
IJ Prévoyance

Arrêt du	Arrêt au	Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	Type	Montant IJ Ne
16/03/2020	31/03/2020	Maladie				0,1
					IJSS Maladie imposable (<= 60 jours)	
					IJSS Maladie non imposable (> 60 jours)	

Brut 0,00

Net à payer avant imposition 0,00

Net imposable 0,00

Net à payer après imposition 0,00

4

IJSS Maladie imposable (<= 60 jours)

IJSS Maladie non imposable (> 60 jours)

Reconstituer les bruts des IJ

Navigation

Général

- Via le bulletin précédent
- Employeur/Salarié
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Liste des bulletins générés
- Historique des messages

Cas n°2 : Arrêt sur 2 mois

Dans ce second exemple, le salarié est **en arrêt du 16/03 au 02/04 avec une date de retour au 03/04.**



Vous devrez alors saisir 2 arrêts de travail (1 par mois) :

- du 16/03 au 31/03 / date de retour = 01/04
- du 01/04 au 02/04 / date de retour = 03/04

- **Saisie du 1er arrêt** : Absence du 16/03 au 31/03 – Date retour au 01/04 (= 1^{er} jour du mois suivant et non la date de reprise effective)

Arêt de travail
Reprise du travail
IJ Sécurité Sociale
IJ Prévoyance

Base pour la retenue
 Horaire théorique mensuel à temps complet

du	au	Date de retour	Motif	Libellé	Nombre heures	Mt retenue
16/03/2020	☐ 31/03/2020	01/04/2020	Maladie		0,00	0,0
Total :						0,00

Arêt de travail		Reprise du travail		IJ Sécurité Sociale	IJ Prévoyance
Arêt du	Arêt au	Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	Type
16/03/2020	31/03/2020	Maladie			IJSS Maladie imposable (<= 60 jours)

- **Saisie du second arrêt** : Absence du 01/04 au 02/04 – Date retour au 03/04

Arrêt de travail		Reprise du travail		IJ Sécurité Sociale		IJ Prévoyance	
Base pour la retenue		0.00		Horaire théorique mensuel à temps complet		161.00	
du	au	Date de retour	Motif	Nombre heures	Mt retenues	Maintien salaire	
01/04/2020	02/04/2020	03/04/2020	Maladie	0.00	0.00	0.00	
Total :					0.00	0.00	

Arrêt de travail		Reprise du travail		IJ Sécurité Sociale		IJ Prévoyance	
Arrêt du	Arrêt au	▼ Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	▼ Type		
01/04/2020	02/04/2020	Maladie			IJSS Maladie imposable (<= 60 jou		

Reconstituer les bruts des IJ

Résultat au niveau du bulletin de salaire :



Vous devez **compléter le libellé libre du bulletin de salaire** avec les **dates** et **l'objet de l'arrêt** (texte non formalisé, dans l'attente de la publication des décrets).

Dans notre exemple : « absence du 16 au 31 mars – arrêt maladie garde d'enfants coronavirus »

Résultat sur le bulletin (en page 2) :

Quotité	80.00
Salaire de base	1 000.00

Primes gratifications	Ajustement sur le net	Régul. cotisations	Chômage	intégration PP prévoyance
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature	Frais professionnels

Autres éléments revenus bruts		Régul. salaires
Chèques vacances ...	Vers.Santé/Intéressement/Abond.PEE	Libellé libre ...

Libellé libre

absence du 16 au 31 mars - arrêt maladie garde d'enfants coronavirus

 Texte non formalisé – Sera actualisé dès parution des décrets
L'essentiel est qu'il doit comporter DATE et MOTIF de l'absence

INFORMATION - COMMUNICATION

absence du 16 au 31 mars - arrêt maladie garde d'enfants coronavirus

► RÉGIME DE PRÉVOYANCE : Conditions de prise en charge – Information Chorum

En complément des IJSS, les arrêts restent indemnisés au titre des garanties mensualisation souscrites dans le régime de prévoyance.

Retrouvez [ICI](#) les précisions apportées par Chorum pour ses adhérents concernant les modalités déclaratives et de prise en charge des arrêts de travail.